

LA CARTE

Les cinq ghettos de la région

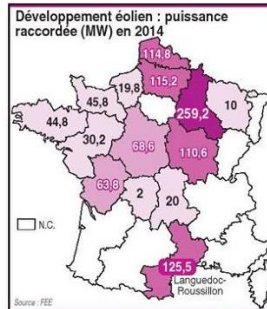


À la suite des déclarations de Manuel Valls sur les ghettos, estimant leur nombre « entre 50 et 100 », le *Journal du Dimanche* a publié une carte de France recensant 64 quartiers « à la dérive » dans 38 villes de France. Cinq quartiers de notre région se retrouvent sur cette carte : La Mosson à Montpellier (photo J.-M. MART), Saint-Jacques à Perpignan, et trois quartiers de Nîmes : Mas-de-Mingue, Chemin-bas-d'Avignon et Pissevin. Toulouse est également pointé du doigt pour deux quartiers (Le Mirail et Les Izards) et Avignon pour un quartier (Saint-Chamand). Cette carte procède d'un croisement entre les 200 quartiers prioritaires du Nouveau programme national de renouvellement urbain de l'Anru, les 80 zones de sécurité prioritaires (ZSP), et les établissements placés en réseaux d'éducation prioritaires. Dans ces 64 « ghettos », le revenu annuel par an serait de 11 000 € pour la moitié des habitants et le taux de chômage de 23% (45% chez les jeunes). On y compterait aussi 30 à 50% de familles monoparentales, et de 33 à 50% d'immigrés ou d'enfants d'immigrés.

L'INFOGRAPHIE

Où en est-on de l'éolien ?

La région Champagne-Ardenne et la Picardie demeurent les « poumons » de l'éolien terrestre en France, rejoints par le Languedoc-Roussillon en 2014. Plus de 125 MW ont été installés et raccordés l'an dernier, dont plus de 100 MW dans le département de l'Aude, durement touché par les difficultés économiques. L'éolien permet une revitalisation de ces territoires en y ancrant des emplois locaux.



LE CONCOURS

Les grenaches du monde à Perpignan

Perpignan accueillera le 9 février prochain la 3^e édition du concours international des grenaches du monde au sein du parc des expositions. 450 vins proposés par des producteurs d'Italie, d'Australie, d'Afrique du Sud, de République de Macédoine, de France et d'Espagne seront testés par 80 dégustateurs venus de 52 pays.



AGRICULTURE

● CONFÉRENCE

Ce lundi 26 janvier a lieu une conférence qui présentera le projet agricole Héralud 2020. Une table ronde suivra. De 9 h à 12 h 30, à la salle Jean-Benoît de l'hôtel du Département, rue d'Alco, à Montpellier.



ÉCOLOGIE

● JOURNÉE

Lagunes, marais salants, mares, ruisseau, tourbières, prairies inondables... Ces zones humides ont leurs Journées mondiales, du 28 janvier au 8 février. Plusieurs animations sont proposées dans la région autour de ce thème. Toutes les infos sur le www.pole-lagunes.org



EMPLOI

● RECRUTEMENT

L'enseigne Simply Market recrute 30 directeurs de magasin et 90 managers de rayon pour cette année 2015. Elle organise pour cela une journée spéciale le 4 février dans 14 magasins de l'Hexagone. Les sites d'accueil et les postes à pourvoir sont consultables en ligne sur le site www.simply-market-carrieres.fr

La loi Hamon accorde plus de liberté aux assurés

Consommation | Depuis le 1^{er} janvier, on peut changer très facilement d'assureur. Il n'est pas certain que les tarifs baissent.

Sans être la panacée, « c'est une petite révolution ». Diane Larramendy, directrice générale du Lynx.fr, comparateur d'assurances pour particuliers, filiale du groupe anglais Admiral Pic, rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2015, changer d'assureur est un jeu d'enfant. De quoi redonner du pouvoir d'achat au consommateur pour qui les assurances représentent 5% de son budget.

« De la liberté et du pouvoir d'achat », soutient Carole Delga, ministre du Commerce. « Avec la loi Hamon, explique-t-elle, les assurés sont plus libres. Ils peuvent partir à tout moment, au bout d'un an de contrat (à partir de la prochaine date de tacite reconduction). C'est au nouvel assureur de faire toutes les démarches à votre place auprès de votre ancien agent. » Pas besoin de respecter une date ou d'envoyer une lettre. La nouvelle assurance (auto, moto, habitation) prend effet au bout d'un mois mais on reste « constamment » assuré, sans trou.

« En Grande-Bretagne, où l'on peut résilier à tout moment, la prime auto est de 750 € contre 450 € en France »
Arnaud Chneiweiss du Géma

« Selon un sondage que TNS a réalisé pour nous, la moitié des assurés se disent prêts à mettre leur compagnie d'assurance en concurrence. Et ils pourraient bénéficier de tarifs plus bas : à couverture égale, on estime que l'on pourra économiser 33% en moyenne par an, soit, pour l'assurance auto, une économie de 221 € », note Diane Larramendy. Ce qu'ils ne faisaient guère avant car « piégés » par l'obligation de devoir dénoncer, par lettre recommandée, leur contrat en respectant un délai de deux mois.

« Il fallait aussi récupérer un relevé d'informations auprès de son assureur qui en profitait pour vous accorder un rabais. Vous finissiez par rester chez lui. En fait, le gros de la clientèle était captif », souligne Diane Larramendy. Seuls 10% changeaient d'air. En moyenne, en Europe, un assuré reste fidèle deux ans à sa compagnie. Contre sept ans en France, un chiffre qui pourrait baisser à cinq ans, selon elle. Face à cette situation nouvelle, Diane Larramendy imagine que le secteur ressemblera de plus en plus à celui de la banque : des prix bas avec des assurances basiques sur le net et davantage de services personnalisés en agences. « Les comparateurs comme nous



■ C'est au nouvel assureur de faire toutes les démarches auprès de votre ancien agent. M.B.

auront un rôle important à jouer. Il faut se poser les bonnes questions pour choisir la bonne formule. Suis-je allé voir mon assureur cette année? M'a-t-il rendu un service inestimable quand j'étais en panne un dimanche soir?»

Compenser le déloge de publicité nécessaire pour attirer le client

« Les prix vont peut-être baisser mais assez peu car les marges ne sont pas importantes »: le fondateur d'un autre comparateur, Assurand (4 millions de visiteurs par mois générant 300 000 contrats par an), Stanislas di Vittorio, livre un sentiment plus mitigé des bénéfices attendus de la loi. « Il n'y aura pas un raz de marée de résiliations. Les Français sont attachés aux grandes marques de l'assurance. Cela va rendre le marché plus fluide. Il sera plus réactif, à la hausse comme à la baisse. Ceux qui ont choisi une mutuelle y resteront par affinité; idem pour les professionnels de santé, etc. »

Arnaud Chneiweiss, secrétaire général du Géma, le syndicat des mutuelles (60% de l'assurance auto et 50% des contrats d'habitation), aux côtés de la Fédération des sociétés d'assurance, va plus loin : « Lors de l'élaboration de la loi, nous y étions réservés, voire hostiles. Car, principalement, nous crai-

gnons l'effet inverse: des hausses de tarifs. Les marges sont faibles sur ces produits d'appel. Et il va falloir compenser les frais administratifs dus aux résiliations. Sans oublier le déloge de publicité nécessaire pour attirer de nouveaux clients. En observant le marché britannique, où l'on peut résilier à tout moment et où il n'y a même pas de tacite reconduction, on s'aperçoit que la prime auto moyenne est de 750 € contre 450 € en France actuellement... »

OLIVIER SCHLAMA
oschlama@midilibre.com

DANS L'IMMOBILIER
« Très positif »

En 2012, la loi Lagarde interdit aux banques d'imposer leur propre assurance en signant un prêt immobilier. Elles avaient réagi en augmentant les taux de crédit. « Pour pallier ça, dit le courtier Didier Millien, il y a eu la loi Hamon, applicable depuis juillet 2014, qui est très positive pour le client. Elle permet de résilier l'assurance de son prêt dans l'année qui suit sa signature. Si la nouvelle assurance propose les mêmes conditions, la banque ne peut pas s'y opposer. Du coup, cette loi, les banques ont baissé les tarifs de leurs assurances qui, de plus, couvrent davantage l'emprunteur. »

S'affranchir de la franchise automobile

Dans le monde de la réparation auto depuis dix ans, le Perpignannais Frédéric Hoareau (photo) a lancé il y a six mois le site Zérofranchise.com. Il propose de s'affranchir de la franchise automobile. Traditionnellement, l'assureur propose un carrossier "agrée" par sa compagnie. Certes, vous n'avez pas à faire l'avance des frais. En coulisses, le carrossier accorde à l'assurance une remise de 5% à 10% et un taux horaire canon. L'assurance garde aussi pour elle le montant de votre franchise, 250 € en

moyenne. Zérofranchise.com « permet de mettre en relation automobilistes et réparateurs qui nous versent une cotisation de 400 € par an, détaille Frédéric Hoareau. Ils sont déjà une bonne centaine, dont beaucoup en Languedoc-Roussillon. »

N'ayant pas d'accord commercial avec votre compagnie, le réparateur s'engage alors à vous faire bénéficier directement d'une remise sur le montant des réparations,



soit « peu ou prou l'équivalent de votre franchise ». Une opération blanche au bénéfice de l'assuré. Depuis 2011, la loi autorise l'assuré à choisir son réparateur. Et, depuis cette année, c'est stipulé noir sur blanc sur votre contrat.

En France, on compte 40 millions d'automobilistes pour quelque 8 millions de sinistres déclarés avec, dans un cas sur deux, une franchise à payer.

O. SC